



# PROJET POLITIQUE

Adopté en ASSEMBLEE GENERALE le 22 JUIN 2004

L'APASE, association d'éducation spécialisée, détentrice d'une mission départementale de prévention spécialisée, s'inscrit dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance (Art. L121-2 du Code de l'action sociale et des familles, qui consiste à "prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu").

Son action s'exerce sur un territoire communal ou intercommunal, en concertation avec les élus municipaux et les acteurs locaux.

L'association et son Conseil d'Administration sont garants de la mise en œuvre de cette mission en référence à une philosophie de la promotion des personnes et des groupes.

L'association affirme le fondement éducatif de la Prévention Spécialisée et choisit les orientations pour agir en fonction des réalités sociales des quartiers.

Il s'agit d'une action éducative développée au cœur des quartiers, des groupes d'immeubles, au plus près des populations ; elle a pour objet de favoriser l'insertion sociale ainsi que d'aider au dépassement des souffrances et des inadaptations sociales. C'est dans ce cadre que le projet de l'APASE contribue à promouvoir une démarche de solidarité et à participer à la lutte contre les inégalités sociales.

Pour cela, l'APASE s'engage à :

- Etre à l'origine et/ou soutenir des initiatives susceptibles de contribuer à la résolution des dysfonctionnements sociaux
- Etre actrice et porteuse de propositions auprès des décideurs et financeurs de l'action sociale à partir de la connaissance qu'elle a de la vie quotidienne des populations rencontrées.

- Poursuivre une démarche d'évaluation considérée comme indispensable pour maintenir le sens de l'action éducative.
- Etre dans une dynamique de partenariat tant au niveau institutionnel qu'opérationnel.

L'association est garante de la lisibilité des actions qu'elle conduit au bénéfice des populations.

La démarche spécifique de prévention spécialisée est d'être auprès des jeunes les plus en difficulté dans le souci de leur permettre de devenir acteurs de leur existence et de trouver une place sociale.

L'intervention de la prévention spécialisée s'effectue dans un espace géographique en évolution constante. Sa mission se situe également en complémentarité des dispositifs institutionnels existants.

A l'intérieur du territoire défini conventionnellement avec le Conseil Général, l'intervention de la Prévention Spécialisée s'exerce en priorité dans l'espace public.

La volonté politique de l'association s'appuie sur des valeurs et une éthique qui sont les fondements d'un mieux vivre ensemble.

Nous croyons que chaque personne a des potentialités et des capacités à évoluer.

Nous voulons mettre en œuvre les moyens qui rendent cette évolution possible et construire les conditions qui permettent à chacun de s'inscrire dans un projet de vie pour trouver ou retrouver une place dans le tissu social.

Le champ d'intervention de la Prévention Spécialisée relève de trois registres<sup>1</sup> :

- A l'égard de tout public, elle participe à la fonction de veille : observation, accueil, alerte, orientation ;
- A l'égard des publics en rupture, les professionnels assurent un accompagnement éducatif individuel, parfois collectif ;

- A l'égard des publics en situation à risques, ils interviennent en direction du jeune ou du groupe de jeunes et de l'environnement familial et social.

En conséquence nous devons :

- Offrir à ces publics un espace de rencontre pour établir un lien et faire naître la confiance.
- Inscrire notre action dans la durée pour créer les conditions d'un appui éducatif à long terme.
- Veiller à l'ouverture des quartiers et en même temps au lien établi entre les habitants pour qu'il y ait plus d'échanges entre les personnes résidant dans un même espace.
- Inscrire l'action éducative dans le respect de la loi dans ses aspects symboliques et réels et garantir la confidentialité dans le souci du respect des personnes.

<sup>1</sup> Cf. Conseil Général - Direction Enfance Famille- "Rapport d'orientation relatif à la prévention spécialisée".